Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., le Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.20Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**Ministère de l'Économie et de l'Innovation**

**Direction de l’entrepreneuriat collectif**  
710, place D'Youville, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4

Sujet : Fusion par absorption des coopératives d’habitation Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. (coopérative (s) absorbée (s)) et Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. (coopérative absorbante)

Madame, monsieur,

Les coopératives d’habitation mentionnées en titre ont approuvé un projet de fusion par absorption conformément aux articles 164 et suivant de la *Loi sur les coopératives* (L. R. Q., c. C-67.2).

Par conséquent, vous trouverez ci-joints les documents suivants :

* Statuts de fusion;
* Requête et avis devant accompagner les statuts de fusion;
* Attestation d’un administrateur de la (ou des) coopérative (s) absorbée (s);
* Attestation d’un administrateur de la coopérative absorbante;
* Attestations du vérificateur de la coopérative absorbante;
* La convention de fusion.

Pour toute demande d’information, veuillez communiquer avec Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. au numéro suivant Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. ou, par courriel à Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte..

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom et prénom)

(Titre)